

Visé, le 07 février 2024

LEONARD Aurélie - Notaire
Rue Fabry, 11
4000 Liège

OBJET: Actes et travaux présumés conformes au sens du livre VII du CoDT – Chapitre 1^{er} bis
Demandeur: LEONARD Aurélie - Notaire
Adresse du bien: Allée du Hennen, 27 à 4600 Visé
Objet de la demande :la construction d'une véranda, d'une cuisine et d'un garage
DOSSIER RECEVABLE – Dossier n°PINF2023/01

Maître,

En réponse à votre demande du 30 janvier 2024, nous avons le plaisir de vous informer que la construction d'une véranda, d'une cuisine et d'un garage du bien sis Allée du Hennen, 27 à 4600 Visé, cadastré Division 1, section C n°584B- 584C, ne sont pas constitutifs d'une infraction conformément au décret du 16 novembre 2017 instaurant une présomption de conformité urbanistique pour certaines infractions.

En effet, sur base du dossier que vous nous avez transmis, nous pouvons attester que les travaux ont été réalisés avant le 1^{er} mars 1998.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Maître, nos salutations les plus distinguées.

PAR LE COLLEGE :

Le DG (Secrétaire communal),

La Bourgmestre,



Ch. HAVARD



V. DESSART

L'Echevin de l'Aménagement du Territoire,
de l'Urbanisme et de l'Environnement



X. MALMENDIER

